

**INTERPELLATION**  
**du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, concernant le retour des**  
**concessions liées à l'énergie hydraulique (07.11.2007) 2.116**

Dix pour cent des redevances hydrauliques perçues par le canton du Valais et des impôts spéciaux sur les forces hydrauliques alimentent un fonds spécial rapportant des intérêts. Ce fonds est affecté entre autres en application du droit de retour des aménagements hydroélectriques.

Le Conseil d'Etat est-il d'avis que ce fonds génère suffisamment de moyens financiers pour pouvoir réagir en cas de retours de concessions et empêcher une liquidation de l'énergie indigène et par la même occasion renforcer l'autonomie des communes?

Sion, le 7 novembre 2007  
(10h00)

Groupe SPO, par  
Doris Schmidhalter-Näfen, députée